

Que faire en cas de trouble récent de la vision des couleurs ?

« Trouble récent de la vision des couleurs » signifie que :

- la vision des couleurs était normale auparavant ;
- la perturbation peut être de nature très diverse : prédominance d'une seule couleur, difficulté à distinguer les couleurs ou diminution de la perception des nuances ;
- un des deux yeux est souvent plus touché que l'autre.

L'apparition d'un tel trouble est toujours un signe d'alerte qui justifie de demander conseil à son médecin traitant. Ce symptôme est parfois le premier signe d'une maladie de l'œil ou des cellules nerveuses qui transmettent les signaux optiques. Il peut venir compliquer une maladie chronique ou un accident vasculaire cérébral. Il peut aussi être dû à des stupéfiants (cannabis) ou à des médicaments, par exemple (*liste non exhaustive*) :

- médicaments pour le cœur ou les vaisseaux : Digoxine®, Lasilix®, Exacyl®...
- antibiotiques (Negram®, Apurone®...) et antituberculeux (Myambutol®, Dexambutol®, Rimifon®)
- antiparasitaires (Flagyl®, Nivaquine®, Quinine®, Lafran®...),
- anti-VIH (Videx®), interféron (Roféron A®, Introna®, Pegasys®...)
- anti-inflammatoires (Indocid®...), anti-rhumatismaux (Plaquenil®, Trolovol®...)
- et aussi Esperal®, Nausicalm®, Procuta®, Revatio®, Roaccutane®, Tegretol®, Viagra®...

En parler à son médecin traitant est d'autant plus utile qu'il suffit souvent de diminuer les doses de médicaments ou d'en changer pour que les troubles disparaissent, ne laissant aucune séquelle.

Source : *Troubles de la vision des couleurs d'origine médicamenteuse. La Revue Prescrire, février 2012, pp 113-116.*

Le Dico du doc



Aedes albopictus



Appellation savante (utilisant le latin) pour les moustiques (*aedes*) dont le corps est parsemé de taches (*pictus*) claires (*albo*), d'où leur surnom de « moustique tigre ».

Ce moustique a tendance à piquer pendant la journée. La pique est assez douloureuse.

Il présente un autre inconvénient : il est capable de propager une épidémie de dengue ou de chikungunya. De telles épidémies n'existant pas actuellement en métropole, les moustiques tigres ne peuvent donc pas les propager.

Cependant, il est nécessaire de prendre des précautions :

- *collectives* : tenir à jour la liste des endroits où le moustique tigre s'implante; y réduire les points d'eaux stagnantes et démoustiquer les zones de pontes.
- *individuelles* : éviter de ramener d'un voyage exotique le chikungunya ou la dengue ; réduire les points d'eaux stagnantes dans et autour de son domicile (soucoupes des pots de fleurs, vases, gouttières, pneus usagés, etc.)

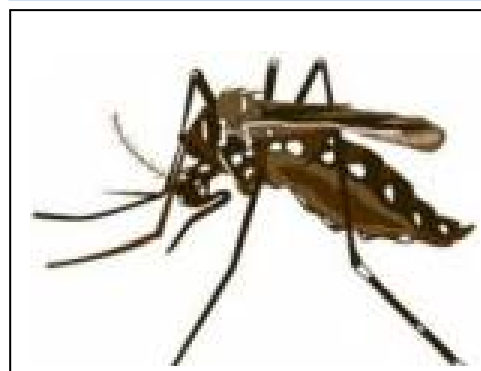
Source : *Ministère de la santé, 27 avril 2012.*

Météo antibio

Risques

- Grippe faible
- Bronchiolite faible
- Inf respiratoire modéré
- Gastro-entérite modéré
- Allergies pollens élevé

Sources : <http://www.grog.org>
et <http://www.pollens.fr>



Zones métropolitaines où le moustique tigre est signalé : Alpes-Maritimes, Haute-Corse et Corse du Sud, Var, Alpes de Haute-Provence, Marseille, Hérault, Gard, Vaucluse, Rhône, Ain, Savoie, Isère, Drome, Gironde, Lot et Garonne.

Source : <http://www.sante.gouv.fr>